Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260429-20260423_024-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLÉ Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, PIAT Sophie, PRIGENT Jean-Yves, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : CHAROUSSET Annick pour TOUPIN Aziliz, COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, EVEN Marie pour JEGOU Marie-France, FERRIER Florence pour VARNIER Anaïs, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants (avec procuration) : 27

Date de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 24 – 20260423_14

Avenant convention de groupement SDE22

Lors de sa séance du Par ailleurs, lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** (en PJ) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260429-20260423_024-DE

phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant à la convention de groupement d'achat en énergie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des votants (2 abstentions : Mme CHAROUSSET Annick, Mme TOUPIN Aziliz),

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de groupement du SDE22

Fait à la Roche-Jaudy
Le 23/04/2026

La Secrétaire

Marie-Laure COADIC

Le Maire,

Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR